

Pouvez-vous me donner une définition du patrimoine architectural ?

Bibliothèque publique d'information – notre réponse *actualisée* le 15/09/2023.



Image par Wolfgang Claussen de Pixabay

Définitions du patrimoine architectural

Texte fondateur : [Charte Européenne pour le patrimoine architectural – 1975](#)

Reconnaissant que le patrimoine architectural, expression irremplaçable de la richesse et de la diversité de la culture européenne, est l'héritage commun de tous les peuples et que sa conservation engage par conséquent la solidarité effective des États européens;

Considérant que la conservation du patrimoine architectural dépend largement de son intégration dans le cadre de vie des citoyens et de sa prise en compte dans les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme; (...)

Recommande aux gouvernements des États membres d'adopter les mesures d'ordre législatif, administratif, financier et éducatif nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural et de développer l'intérêt du public pour une telle politique en tenant compte des résultats de la campagne de l'Année Européenne du Patrimoine Architectural, organisée en 1975

sous les auspices du Conseil de l'Europe;

Adopte et proclame les principes de la présente Charte, préparée par le Comité des Monuments et Sites du Conseil de l'Europe, ci- après libellés :

1. Le patrimoine architectural européen est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit.

Le patrimoine architectural témoigne de la présence de l'histoire et de son importance dans notre vie.

2. L'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

C'est une part essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui, et faute d'être transmise aux générations futures dans sa richesse authentique et dans sa diversité, l'humanité serait amputée d'une partie de la conscience de sa propre durée.

3. Le patrimoine architectural est un capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables.

4. La structure des ensembles historiques favorise l'équilibre harmonieux des sociétés

5. Le patrimoine architectural a une valeur éducative déterminante.

6. Ce patrimoine est en danger

(...)

10. Le patrimoine architectural est le bien commun de notre continent.

Tous les problèmes de conservation sont communs à toute l'Europe et doivent être traités de façon coordonnée. C'est au Conseil de l'Europe d'assurer la cohérence de la politique de ses États membres et de promouvoir leur solidarité.

Traité européen n°121 dite Convention de Grenade

La définition du patrimoine architectural est clairement donnée par l'article 1 de la [Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe](#), entrée en vigueur le 01/12/1987.

Article 1 :

« Aux fins de la présente Convention, l'expression «patrimoine architectural» est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants :

*1) **les monuments** : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations ;*

*2) **les ensembles architecturaux** : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique ;*

*3) **les sites** : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique. »*

La direction générale des patrimoines et de l'architecture :

La direction générale des patrimoines est chargée de recenser, d'étudier, de protéger, de conserver et de

valoriser le patrimoine architectural, mobilier, urbain, archéologique, ethnologique, immatériel, photographique, de monuments historiques et de sites patrimoniaux, de parcs et jardins et les richesses artistiques de la France.

Pour aller plus loin...

[**Sens et renaissances du patrimoine architectural**](#) de Benjamin Mouton, Éditions Des Cendres, 2018.

Résumé :

Des réflexions autour du patrimoine architectural. L'auteur aborde notamment la naissance des monuments historiques, leur conservation, leur restauration ou encore leur mise en valeur.

©Electre 2018

[**Les formes du patrimoine architectural**](#) de Pierre Pellegrino, Éditions Économica-Anthropos, 2010.

Résumé :

Les rapports entre forme, sens et substance du patrimoine architectural. L'ouvrage tente de comprendre comment des valeurs de connaissance ou des enjeux et des pratiques patrimoniaux investissent un support formel spécifique.

[Eurêkoi – Bibliothèque publique d'information](#)